

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

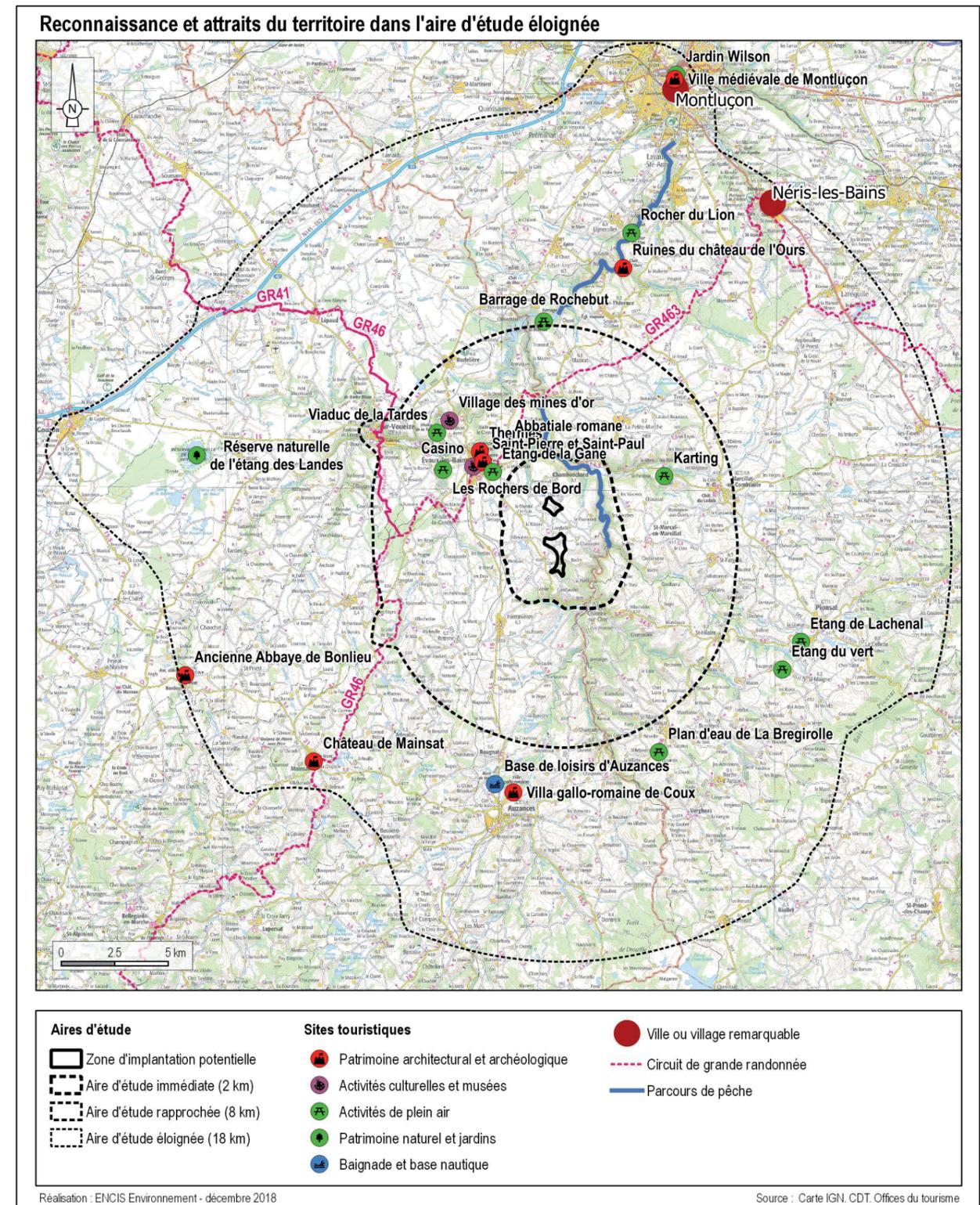
Une étude parue en 2011 plaçait l'Auvergne parmi les régions où l'emploi touristique comptait le plus dans la part de l'emploi total, entre 4 et 10 % (source : Insee, estimation de l'emploi touristique d'après DADS, Acoos 2011). Néanmoins, l'activité touristique dans le secteur de ces départements concernés par le périmètre d'étude, reste plus marginale. On peut dresser un constat assez similaire avec l'ancienne région Limousin et le secteur nord-est du département creusois concerné par l'étude du projet de Chambonchard. L'activité touristique y demeure assez confidentielle. De surcroît, les sites emblématiques sont situés plus à l'ouest, en ce qui concerne la Creuse et plus à l'est, en ce qui concerne les départements de l'Allier et du Puy de Dôme. Malgré une fréquentation touristique du secteur peu marquée, on remarque pourtant de nombreux éléments attractifs dans le secteur.

Les sites touristiques les plus reconnus du périmètre d'étude sont concentrés à **Montluçon et le long de la vallée du Cher et de la Tardes**, plus au sud. Sur l'aire d'étude globale, on recense principalement des **sites patrimoniaux mettant à l'honneur des paysages urbains remarquables et des monuments historiques**.

On recense également de **nombreux sites naturels, jardins et activités de plein air qui s'articulent autour des cours d'eau et des étangs** dans les nombreuses vallées de l'AEE, ainsi que des **chemins de grande randonnée** qui permettent de découvrir les paysages du secteur et de nombreux éléments de patrimoine bâti localisés dans les bourgs et villages qui maillent le territoire.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima.



Carte 18 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

Notons que le **quartier médiéval de Montluçon**, ainsi que la **ville thermale de Nérès-les-Bains** sont également des sites patrimoniaux remarquables, protégés à ce titre. Ils sont décrits et leurs sensibilités sont étudiées au chapitre 3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables . ***Pour rappel, ces deux sites présentent des enjeux forts, et leurs sensibilités sont très faible pour la ville médiévale de Montluçon et nulle pour celle de Nérès-les-Bains.***

Parmi les autres sites de l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente d'enjeu fort.

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par trois chemins de grande randonnée : le GR46, le GR41 et le GR463. Ces itinéraires sont des portes d'entrée importantes sur le territoire qui bénéficient d'une communication importante à l'échelle locale, régionale et nationale avec l'appui de la fédération française de randonnée. Leur tracé permet généralement de croiser les sites paysager, patrimoniaux et espaces naturels les plus emblématiques des territoire tel que c'est le cas dans le périmètre étudié.

Le GR46

Dans le périmètre de l'AEE et du sud vers le nord, le GR46 permet de découvrir le village de Mainsat et son château (périmètre de site emblématique), le village de Lepaud et celui d'Auge, tous les trois concernés par des périmètres de protection de monuments historiques. *L'enjeu de ce circuit de randonnée est modéré.*

Pour la partie sud du tracé, le relief et les boisements masquent les vues en direction de la ZIP. Depuis la partie nord du tracé contenue dans le périmètre de l'AEE, quelques vues lointaines vers la ZIP sont possibles, comme à proximité du village de Lépaud, concerné par un périmètre de protection de monument historique. Plus au sud, d'autres vues seront également possibles à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize, lorsque le tracé est encore situé sur le plateau. *La sensibilité de l'itinéraire de randonnée dans le périmètre de l'AEE est considérée comme très faible.*

Le GR41

Dans le périmètre de l'AEE, le tracé du GR41 suit celui du GR46.

Quelques vues lointaines vers la ZIP sont possibles, comme à proximité du village de Lépaud, concerné par un périmètre de protection de monument historique. Plus au sud, d'autres vues seront également possibles à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize, lorsque le tracé est encore situé sur le plateau. *La sensibilité de l'itinéraire de randonnée dans le périmètre de l'AEE est considérée comme très faible.*

Le GR463

Le GR463 traverse le quart nord-est de l'AEE. Il passe notamment par la ville de Nérès-les-Bains, ancienne ville thermale de l'époque gallo-romaine, dont les nombreux vestiges mis au jour en font un site patrimonial digne d'intérêt pour les touristes de passage. Le tracé se termine dans le périmètre de l'AER, au niveau de la ville d'Évaux-les-Bains. *L'enjeu de cet itinéraire est évalué comme modéré.*

Dans le périmètre de l'AEE, les visibilités potentielles vers la ZIP sont masquées par le relief et la trame bocagère. Ponctuellement, lorsque le tracé croise ou suit une ligne de crête, une vue partielle devient possible, comme le long de la D152 à proximité de la grange. Dans le périmètre de l'AEE, ces vues restent très fugaces. *La sensibilité de l'itinéraire de randonnée vis-à-vis d'un projet éolien dans la ZIP est évaluée comme très faible.*

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
03	Montluçon	Jardin Wilson	Site classé	Fort	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison de la trame dense du bâti de la ville historique de Montluçon et du relief encaissé de la vallée du Cher (cf. 3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables).	Nulle	20,6
03	Montluçon	Ville médiévale de Montluçon	Site classé, site patrimonial remarquable, MH	Fort	La trame dense du bâti masque les vues en direction de la ZIP depuis le centre historique de la ville de Montluçon. Des visibilités sont possibles depuis le sommet de la tour du château des Ducs de Bourbon, générant des covisibilités avec certains monuments historiques localisés dans les périmètres de protection du SPR et du site classé. Une vue lointaine semble également possible depuis le château de la Louvière, à l'est du périmètre de protection du SPR. On identifie également des vues lointaines vers la ZIP au niveau des entrées est et ouest de la ville, mais éloignées des principaux sites touristiques de la ville (cf. 3.2.2.1 Les monuments historiques, 3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés et 3.2.2.3 Les sites patrimoniaux remarquables).	Très faible	20,4
23	Peyrat-la-Nonière	Ancienne Abbaye de Bonlieu	MH inscrit	Modéré	Aucune visibilité possible en raison du relief (cf. 3.2.2.1 Les monuments historiques).	Nulle	17,7
23	Lussat	Réserve naturelle de l'étang des Landes	-	Modéré	Aucune perception possible en raison du relief encaissé du bassin de Gouzon, des boisements environnants et de la trame dense du bocage.	Nulle	16,4
03	Néris-les-Bains	Ville thermale de Néris-les-Bains	Site patrimonial remarquable et MH	Fort	La ville de Néris-les-Bains est une ancienne ville thermale gallo-romaine qui a conservé de nombreux vestiges de cette époque. La ville est construite sur un léger replat, surplombant la vallée du Cournauron. Depuis ce secteur, une succession de légers reliefs, en direction du sud-ouest masque les vues vers la ZIP.	Nulle	15,8
23	Mainsat	Château de Mainsat	MH inscrit	Faible	Aucune visibilité possible en raison du relief (cf. 3.2.2.1 Les monuments historiques et 3.2.2.5 Les sites emblématiques).	Nulle	14,2
03	Lignerolles et Saint-Genest	Rocher du Lion	-	Faible	Le rocher du Lion est un site d'escalade localisé dans la vallée du Cher, sur les communes de Lignerolles et Saint-Genest. Le relief encaissé de la vallée ne permet pas de vue en direction de la ZIP depuis ce site.	Nulle	12,9
63	Pionsat	Étang de Lachenal	-	Très faible	Aucune visibilité possible en raison du relief et de la trame bocagère.	Nulle	11,5
03	Sainte-Thérence	Ruines du château de l'Ours	MH inscrit, site classé	Modéré	Le château en ruine est localisé sur un léger éperon rocheux, à la confluence du Cher et d'un de ses affluents : le ruisseau de l'Ours. Malgré cette position surélevée, le relief de la vallée et la végétation dense qui recouvre les versants masquent les vues vers la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	11,2
63	Saint-Maigner	Étang du vert	-	Très faible	Aucune perception possible en raison du relief et de la végétation.	Nulle	11,1
23	Auzances	Villa gallo-romaine de Coux	MH inscrit	Faible	Aucune visibilité en raison du relief et des masques bâtis et végétaux.	Nulle	10,4
23	Rougnat	Base de loisirs d'Auzances	-	Très faible	Aucune visibilité en raison du relief et des masques bâtis et végétaux.	Nulle	10,2
63	Saint-Maurice-près-Pionsat	Plan d'eau de La Bregirolle	-	Très faible	Le long de la D988 qui longe l'étang, un espacement entre la trame bocagère et quelques boisements ouvre une vue assez lointaine vers la ZIP. Seule la partie haute est discernable au-dessus de trame boisée lointaine.	Très faible	9,4

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
03 et 23	Teillet-Argenty, Sainte--Thérence, Budelière et Évaux-les-Bains	Plan d'eau du barrage de Rochebut	-	Faible	Le plan d'eau du barrage de Rochebut est un site de pêche reconnu localement. Ponctuellement, il est également fréquenté par quelques promeneurs. Localisé dans le creux de la vallée de la Tardes, le relief encaissé ne permet aucune vue en direction du projet depuis le lac et ses abords.	Nulle	8,3
23	Mainsat, Arfeuille-Châtain, Sannat, Evaux-les-Bains, Chambon-sur-Voueize, Viersat, Lépaud, Auge	GR46	-	Modéré	Le GR46 traverse du nord vers le sud le secteur ouest de l'AEE en longeant la limite ouest de l'AER. Pour la partie sud du tracé, le relief et les boisements masquent les vues en direction de la ZIP. Depuis la partie nord du tracé contenue dans le périmètre de l'AEE, quelques vues lointaines vers la ZIP sont possibles, comme à proximité du village de Lépaud, concerné par un périmètre de protection de monument historique. Plus au sud, d'autres vues seront également possibles à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize, lorsque le tracé est encore situé sur le plateau.	Très faible	6,8 au plus proche
23	Évaux-les-Bains, Saint-Juline-la-Genête, Chambon-sur-Voueize, Viersat, Lépaud, Auge	GR41	-	Modéré	Le GR41 traverse le quart nord-ouest de l'aire d'étude globale. Dans le périmètre de l'AEE, il suit le tracé du GR46. Comme vue précédemment, quelques vues lointaines vers la ZIP sont possibles, comme à proximité du village de Lépaud, concerné par un périmètre de protection de monument historique. Plus au sud, d'autres vues seront également possibles à l'approche du bourg de Chambon-sur-Voueize, lorsque le tracé est encore situé sur le plateau.	Très faible	3,7 au plus proche
03, 23 et 63	Évaux-les-Bains, Mazirat, Sainte-Thérence, Saint-Genest, Villebret, Nérès-les-Bains, Durdat-Larequille, La Celle	GR463	-	Modéré	Le GR463 traverse le quart nord-est de l'aire d'étude globale. En limite nord-est de l'AEE, son tracé côtoie le bourg de Durdat-Larequille, la ville de Nérès-les-Bains et Villebret. Dans ce secteur, les visibilitées potentielles vers la ZIP sont masquées par le relief et la trame bocagère. Ponctuellement, lorsque le tracé croise ou suit une ligne de crête, une vue partielle devient possible, comme le long de la D152 à proximité de la grange. Dans le périmètre de l'AEE, ces vues restent très fugaces.	Très faible	2,7 au plus proche

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Tableau de synthèse des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES			
Thématiques		Aire éloignée	
		Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	- Une trame bocagère assez hétérogène. - La vallée du Cher reste structurante en marquant un axe sud-nord dans le paysage. Elle partage principalement le paysage de la Basse Combraille à l'ouest de la vallée et de la Combraille Bourbonnaise à l'est.	Très faible
	Occupation humaine et cadre de vie	Le principal lieu de vie de l'AEE est la ville de Montluçon, localisée dans le nord de l'aire d'étude globale. Les visibilitées en direction de la ZIP restent peu importantes depuis ce lieu de vie et se limitent principalement aux franges est et ouest de l'agglomération	Très faible
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Les principaux éléments patrimoniaux de l'AEE sont localisés au cœur de la ville de Montluçon. Seul le sommet du château des Ducs de Bourbon permet des vues lointaines en direction de la ZIP.	Très faible
	Effets cumulés potentiels	- Les abords de la N145 permettront des covisibilités entre les parcs du plateau de Savernat, ceux de Quinsaines et Viersat ainsi qu'un projet éolien dans la ZIP. - En limite ouest de l'AEI, quelques covisibilités sont identifiées entre la ZIP et le projet éolien de Chauchet.	Très faible

Tableau 7 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude éloignée

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

3.4.1 L'analyse des structures paysagères

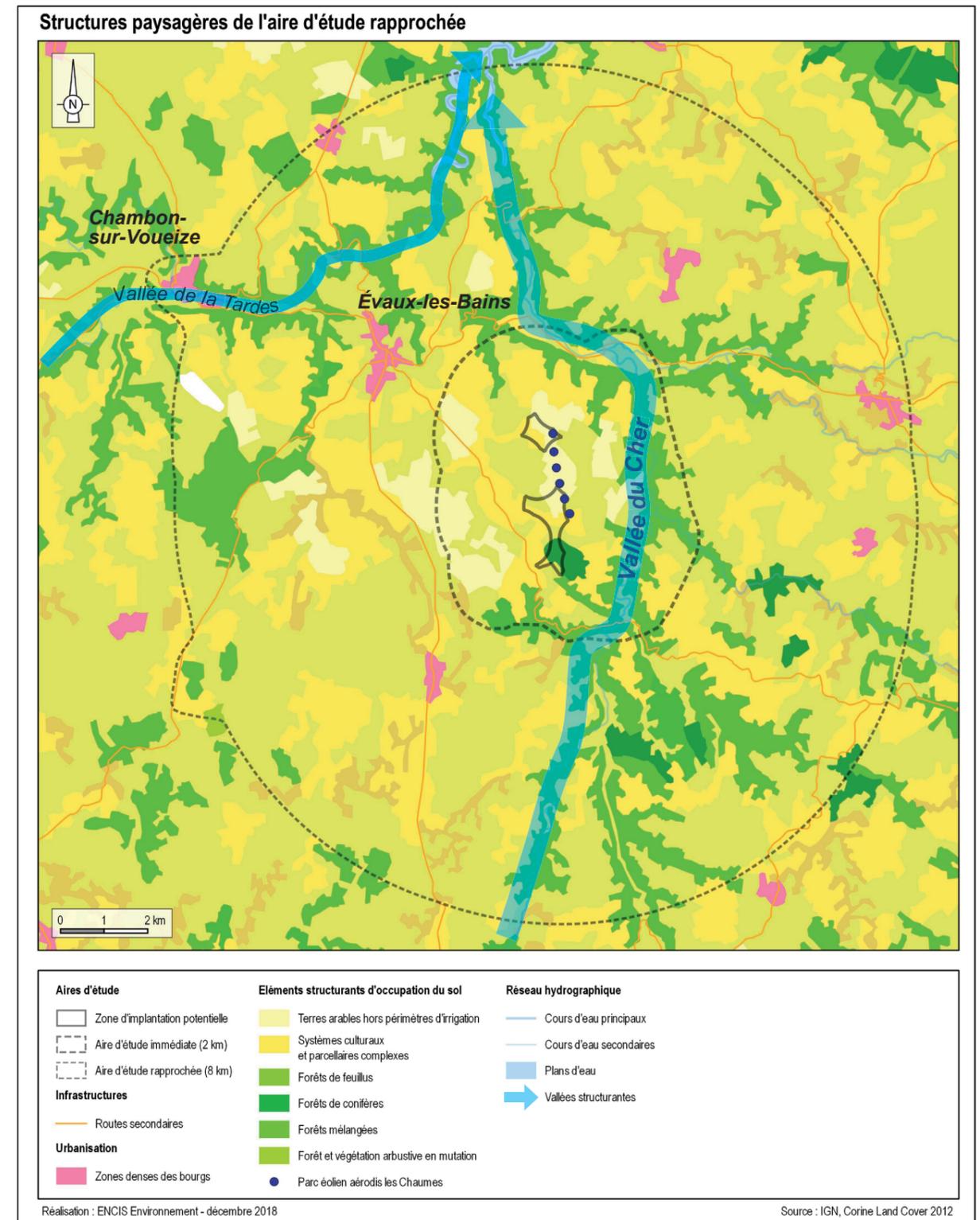
Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

La principale ligne de force dans le paysage de l'AER est la vallée du Cher. Elle traverse le territoire en suivant un axe sud / nord, creusant un profond sillon dans un plateau au relief peu marqué.

L'autre entité marquante est la vallée de la Tardes, plus au nord, dans laquelle s'est implanté le bourg de Chambon-sur-Voueize, à la confluence des deux rivières. Dans ce secteur, les vallées prennent des allures de gorges aux versants escarpés et généralement couverts de boisements, les rendant peu accessibles. Des plateaux assez larges marquent le paysage des interfluvés, généralement recouverts d'une trame bocagère hétérogène, permettant d'ouvrir quelques vues lointaines. Les prairies pâturées et de fauches prédominent, associées à l'élevage. Les parcelles de cultures sont généralement rattachées à cette activité agricole, apportant un complément aux espaces en herbe.

Les routes sillonnent ces espaces de plateaux et se croisent au niveau d'Évaux-les-Bains, le principal bourg après celui de Chambon-sur-Voueize avec respectivement 1 433 et 922 habitants. Les éléments patrimoniaux et touristiques se concentrent dans ces mêmes secteurs.

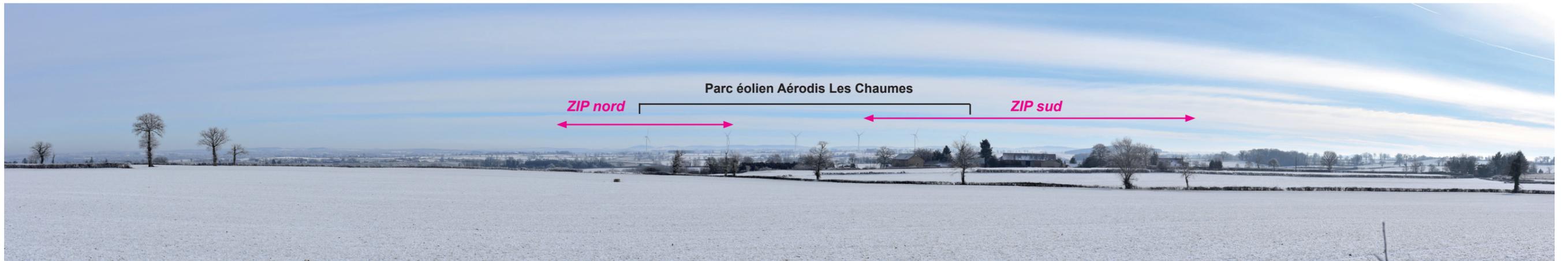
Une autre structure marquante de l'aire d'étude rapprochée est le parc éolien des Chaumes, actuellement en fonctionnement et localisé sur la commune de Chambonchard. Visible depuis plusieurs secteurs de l'AER, il constitue une composante centrale à prendre en compte dans le projet d'une potentielle extension.



Carte 19 : Structures paysagères de l'AER.



Photographie 35 : Depuis le sud de l'AER, le long de la D996, ZIP sud et nord forment une continuité qui émerge au-dessus de l'horizon boisé.



Photographie 36 : Depuis la route départementale D996 qui traverse l'AER du nord vers le sud, les vues en direction de la ZIP sont assez nettes.



Photographie 37 : L'entrée sud du bourg de Saint-Marcel-en-Marcillat offre une vue panoramique en direction de la ZIP nord et sud, du parc éolien des Chaumes et de la vallée du Cher.